

# Les jugements de cœur

Si l'on assassinait mon frère devant moi, il est probable que je répliquerais sur le coup de la colère me faisant « justice » moi-même. C'est pour éviter le cycle infernal des vengeances qu'on inventa l'institution judiciaire, la société s'interposant entre l'agresseur et la victime.

Pourtant la complaisance des média à nous montrer la colère des victimes, rarement satisfaites des peines infligées, frustrées au regard de leur souffrance,

## récidiviste, disent-ils

Une récente affaire de viol suivi de meurtre fait l'objet des gros titres dans la presse quotidienne. Là encore la Justice est abusivement remise en cause par l'inexactitude de la situation rapportée. On déclare le coupable « récidiviste ». Récidiviste de quoi ?

Il a été de multiples fois incarcéré pour vols, conduite sans permis, insulte à policier, outrage à magistrat. Certes un viol en réunion sur codétenu, pour le punir d'être un « pointeur » lui vaut 5 années de détentions supplémentaires.

Mais récidiviste de quoi ? Il a accompli toutes ses peines. A sa libération, il aurait dû bénéficier d'un suivi judiciaire, mais les moyens alloués à ces services sont notoirement insuffisants, ils relèguent la France dans le peloton de queue de l'Europe en cette matière. C'est le fait d'une politique constante, dans ce pays qui refuse à l'Institution judiciaire les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Faute de moyens, ce triste sire n'a pas bénéficié d'un suivi judiciaire digne de ce nom, il a pu facilement s'y soustraire.

pose question : « Il aurait dû être condamné à 15, 20 ans, à perpétuité ». Les victimes réclament « réparation », mais quelle réparation à la perte d'un être cher ? L'institution judiciaire s'appuie sur un code, établi sur la raison, et non sur le débordement (compréhensible) des passions vengeresses. Cette habitude de monter en épingle la colère des victimes, leur incompréhension d'une peine infligée et jugée bien souvent trop légère, entretient le ressentiment à l'égard de l'Institution.

*Cette habitude de monter en épingle la colère des victimes entretient le ressentiment à l'égard de l'Institution judiciaire.*

Cela n'empêche pas, bien au contraire, notre Président-candidat de saisir l'occasion pour sur-jouer la compassion envers les victimes et remettre en cause

l'Institution :

*« De tels actes criminels, si l'enquête le confirme, ne peuvent rester impunis, la récidive n'est pas une fatalité ».*

Qui ne serait pas d'accord avec une telle déclaration ? Notre Président-candidat est coutumier de ce genre d'esbroufes, généralement suivies d'un appel aux juges à plus de sévérité. C'est toujours payant de hurler avec la meute des « honnêtes citoyens » supposés revanchards. Les déclarations à l'emporte pièce, l'enfonçage de portes ouvertes ne peuvent tenir lieu de politique .

Alors ? Une loi sécuritaire de plus, sur le coup de l'émotion populaire ? On verra plus tard pour les décrets d'application, ce qui compte c'est la perspective à court terme, la remontée de sa cote de popularité, peut importe si l'autorité de l'Institution judiciaire en sort affaiblie.

J.-F. C. - 30 mars

N'y a-t-il pas là matière à réflexion ?

